

résolu à apporter des changements qu'il ne se soucie pas des gens qui en souffrent. Que le gouvernement tienne donc compte des gens atteints par ces changements. Nous avons tous entendu parler de ballons d'essai, mais le gouvernement ne semble pas disposé à en lancer un dans ce cas-ci. Au lieu de cela, il va de l'avant avec son programme, car ce qui l'intéresse surtout, c'est son bilan.

Le ministre a également déclaré qu'il allait éveiller le géant qui sommeille aux Postes, et nous sommes d'accord avec lui jusqu'à un certain point. D'autre part, dans un article du *Globe and Mail* du mardi 19 mai, intitulé «Kierans hopes post office can find way into 20th century as corporation», on fait allusion à la déclaration du ministre des Postes sur l'état lamentable des relations ouvrières et des conditions de travail. On ajoute:

«Nous avons considérablement amélioré les conditions de travail, déclare fièrement M. Kierans, mais l'administration des Postes a encore beaucoup de chemin à faire pour rattraper le XX<sup>e</sup> siècle.»

On ne peut que louer le ministre d'avoir fait si spontanément une déclaration de ce genre. En même temps, il aurait dit—encore qu'il y ait plusieurs versions—que tout employé qui ne se plie pas à de nouvelles conditions de travail résiste au changement. En fait, on aurait même évoqué la possibilité de saboter les propositions destinées à introduire des changements. Je me demande si le ministre est au courant d'un terme employé depuis quelques mois: «démocratie industrielle». Le ministre et le gouvernement ont-ils vraiment confié leurs intentions aux employés des Postes avant de s'embarquer dans les changements qu'ils envisageaient?

Je voudrais signaler au ministre le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, qui publie un rapport sur la réunion du CTC à Edmonton, où 1,500 délégués ont voté hier. Il ressort de cet article que le gouvernement est suspect aux yeux des travailleurs car, en vertu des dispositions de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique, en dehors des salaires, les seules questions sujettes à négociations sont des questions sans grande portée. La résolution adoptée par les membres du Congrès déclarait que, tout en reconnaissant la séparation des rôles du travail et de la direction, le Congrès recommandait que les négociations collectives soient étendues à toutes les questions qui touchent la vie des travailleurs.

Il est regrettable, à mon avis, que le chef des Créditistes ait utilisé la Chambre comme un forum pour introduire les négociations actuellement en cours dans nos discussions. Des procédures de conciliation sont actuellement en cours dans le cadre de la négociation

collective et il ne convient pas d'en discuter ici en ce moment. Je suis heureux de voir que le ministre n'est pas intervenu à ce propos lorsqu'il a pris la parole cet après-midi.

Les autorités des Postes font sans doute beaucoup de changements, mais elles ne songent pas à prendre en considération les intérêts des employés, dont les droits sont touchés par ces changements. Le compte rendu du *Globe and Mail* contient le paragraphe suivant:

Le rapport Freedman donnerait aux syndicats le droit d'opposer leur veto à tout changement durant toute la période de validité du contrat au cas où les parties ne pourraient se mettre d'accord sur lesdits changements.

Nous le savions déjà.

Plus lourde encore de conséquence était la proposition d'étendre la négociation aux programmes de production de la direction, aux projets d'expansion industrielle, à la cessation des activités, aux méthodes et aux procédés à employer et au contrôle de la pollution.

• (4.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, on remarquera également que le ministre des Postes a déclaré que s'il s'agissait d'une société de la Couronne, certaines de ces questions pourraient être couvertes par les négociations collectives mais que rien ne l'interdit puisqu'il dispose des règlements de la Fonction publique; mais peut-être n'est-ce pas le cas étant donné que le président du Conseil du Trésor a ses augmentations de 2 p. 100. S'il veut vraiment que le ministre des Postes demande aux employés et à leurs syndicats comment cela affectera le travail des employés intéressés, nous verrions que beaucoup des mesures mises en vigueur sont en fait des prérogatives des employés eux-mêmes puisque ce sont eux qui subissent ces changements. Nous ne pouvons tous nous opposer aux changements mais nous pouvons nous opposer à une situation dans laquelle le gouvernement pense avant tout aux prérogatives de gestion. La direction des Postes semble vivre dans l'idée que les prérogatives des gens haut placés constituent le seul instrument d'action.

Si elle persiste dans cette attitude, nous aurons, j'en suis sûr, des grèves continuelles en ce qui concerne l'ensemble des unités de négociation de la fonction publique du Canada. Nous savons aussi que le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'il existe pour beaucoup de gens une obligation morale d'insérer dans un contrat une clause relative à la sécurité de l'emploi. S'il y a obligation morale de faire cette insertion, le gouvernement a l'obligation morale de l'intégrer dans ses négociations relatives à des sujets